

Avis d'inscription Certificat d'Aptitude à Enseignement Aéronautique (CAEA) Session 2022

Une session d'examen au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) sera organisée **le mercredi 01 juin 2022 à 09 heures (heure Guyane)** sur la base de sujets nationaux.

Les inscriptions se dérouleront du mercredi **26 janvier 2022 au mercredi 9 mars 2022**.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire du formulaire joint, qui doit être retourné signé, accompagné des pièces suivantes :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso).
- tout document justifiant d'une dispense à une ou plusieurs épreuves (voir tableau des dispenses sur le site Internet du rectorat).
- une enveloppe format A4 timbrée à 7 € libellé aux nom et adresse du candidat (envoi en recommandé AR)

à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de la Guyane
Division des examens et concours
Examen CAEA
Place Léopold Heder
97306 Cayenne Cedex

► Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique :

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national

Durée totale de l'épreuve d'admissibilité : **3 heures**

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Durée de l'épreuve orale d'admission :

- 1ère partie (60 mn de préparation et 30 mn de présentation)
- 2ème partie (durée 30 mn)

L'épreuve orale d'admission se compose de deux parties :

- 1ère partie : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériel personnel ;

- 2ème partie : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire. Certaines conditions de dispense d'épreuve sont prévues pour le CAEA.

**ATTENTION : Votre inscription ne sera effective qu'à réception des pièces demandées.
A défaut, votre candidature sera annulée.**

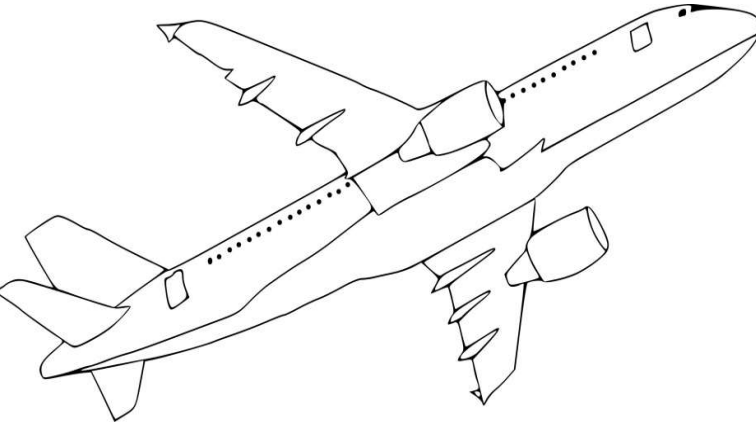
**Pour obtenir des renseignements plus détaillés, contacter à la Division des Examens et Concours,
Mme CIPPE Rosaline au 05 94 27 22 35 (dec.bac@ac-guyane.fr)**

Formulaire d'inscription

CERTIFICAT D'APTITUDE à l'ENSEIGNEMENT de l'AÉRONAUTIQUE

Session 2022

Date de clôture des inscriptions : **9 mars 2022**

Nom :		Prénoms :	
<u>Date de naissance :</u>		<u>Lieu :</u>	<u>Département :</u>
			
<u>Sexe :</u> Féminin Masculin		<u>N° de téléphone :</u>	
Adresse :			
<u>Code postal :</u>		<u>Ville :</u>	
<u>Profession :</u>			
<u>Titres aéronautiques détenus (dispense d'épreuves) :</u>			

Je sollicite mon inscription aux épreuves du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Aéronautique

A

Le

Signature

Pièces à fournir :

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso).
- Tout document justifiant d'une dispense à une ou plusieurs épreuves (voir tableau des dispenses sur le site Internet du rectorat).
- Une enveloppe format A4 timbrée à 7€ libellé au nom et adresse du candidat (envoi en recommandé AR)